

LE PARC DU VAL



Association de quartier  
Protection du cadre de vie

# Le PARCEVAL

Bulletin n° 4

36 avenue du Maréchal Joffre  
92190 - MEUDON  
01 46 26 35 63

Mars 1998

## Le message du président

Depuis 70 ans, aucun dommage n'a été porté au tissu de l'ancien lotissement du Parc de la Gare, découpé en 1912 dans le Domaine du Val, cet espace qui constitue aujourd'hui le fondement de notre association.  
Qui ne souhaiterait que cela se perpétue ?

Nous pouvons donc nous féliciter du coup d'arrêt donné aux deux projets d'immeubles lancés il y aura bientôt trois ans, même si ce résultat, dû à la lenteur des procédures en cours, reste suspendu aux jugements, à venir, du Tribunal administratif.

Il est certes incommode de devoir formuler une requête auprès de M. le Maire (la réduction du coefficient d'occupation du sol du quartier), et attaquer simultanément ses arrêtés (les permis de construire). Mais nous n'avons pas le choix : il nous faut à la fois parer aux menaces immédiates et obtenir la décision qui protégera durablement notre cadre de vie.

Si notre protection à court terme dépend du juge administratif, notre protection à long terme est, elle, entre les mains de M. le Maire de Meudon, auquel 114 d'entre nous viennent de réaffirmer, dans une lettre datée du 11 janvier dernier, l'extrême importance qu'ils attachent à la réduction du COS.

Au-delà de ces objectifs et de la mobilisation qu'ils suscitent, l'effet le plus clair de notre action est de renforcer nos liens et de souder notre communauté, dans un quartier bien vivant, ainsi qu'en témoigne le succès de notre récente Fête des Rois ; et cela est bénéfique.

Jacques Lemoine

## DERNIÈRES INFORMATIONS sur l'action de l'Association

### Eviter la construction d'immeubles

#### 24, rue Henri Barbusse

Rien de nouveau, à notre connaissance, depuis le dépôt, en juin 1997, du mémoire par lequel l'Association répliquait aux mémoires en défense de la Mairie et du promoteur.

C'est maintenant au Tribunal administratif de se prononcer sur l'atteinte portée au site et aux lieux avoisinants.

#### 25 bis avenue Maréchal Joffre

Il s'agit, rappelons le, de la cinquième demande du promoteur. Le permis de construire a été accordé le 1<sup>er</sup> août 1997.

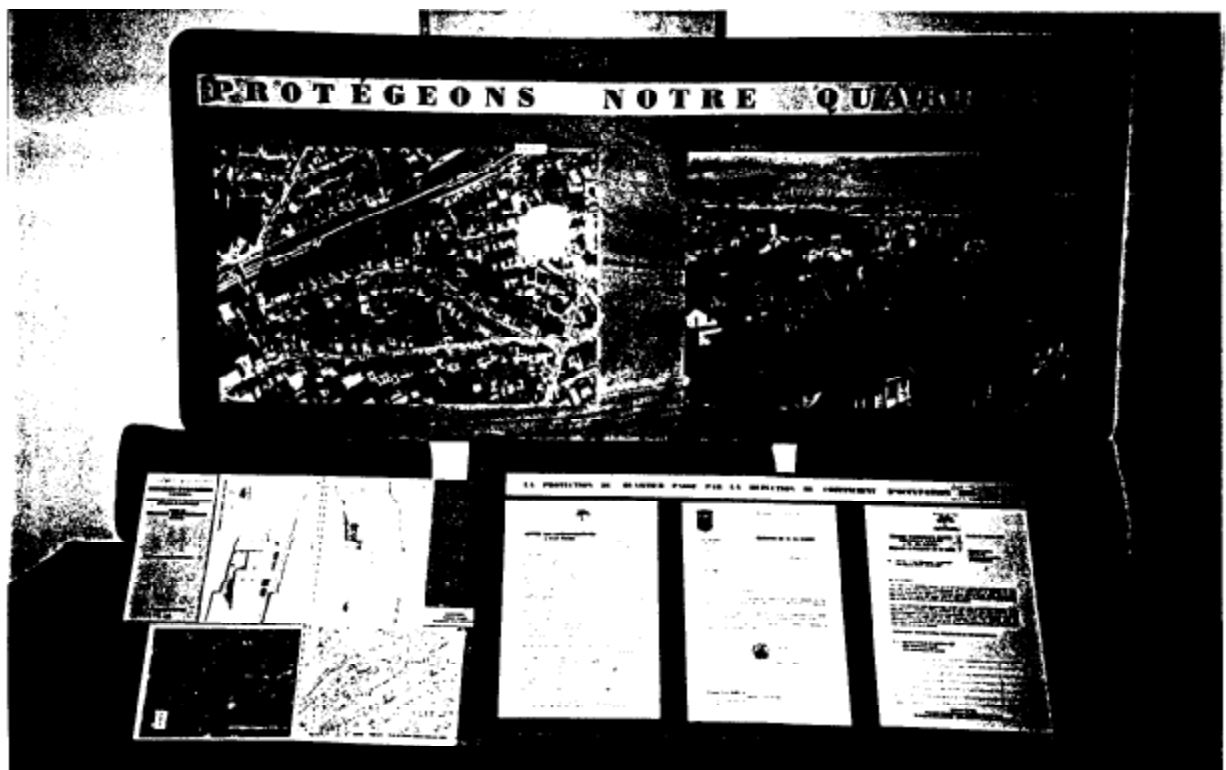
La Mairie ayant rejeté le 13 octobre le recours gracieux formulé par l'Association le 1<sup>er</sup> septembre, celle-ci a déposé à l'encontre du permis, auprès du Tribunal administratif de Paris, un recours en excès de pouvoir et un recours en sursis à exécution.

Ces mémoires reposent, entre autres points, sur l'atteinte à la sécurité publique dans une voie piétonne et sur le dépassement de hauteur du projet par rapport à la limite fixée par le POS.

Le 2 février 1998, la Mairie a remis au Tribunal administratif un mémoire en défense dans lequel elle réfute chacun de nos arguments.

Mais l'Association a également obtenu du Président du Tribunal la désignation d'un expert-géomètre chargé d'un « constat d'urgence » : il s'agissait d'effectuer un levé altimétrique du terrain et de déterminer, par confrontation avec les plans du projet, si la hauteur de l'immeuble projeté est conforme ou non aux prescriptions du POS.

Ce levé a été effectué courant janvier. Nous en attendons les résultats.




## Réduire le COS du quartier

Une modification du COS n'est possible que dans le cadre d'une révision du plan d'occupation des sols (POS). Or, le POS de Meudon est en révision depuis le début de 1996.

Dès sa création, et à plusieurs reprises, l'Association a rappelé à M. le Maire sa demande de réduire de 0,7 à 0,4 le COS du quartier. Cette requête constitue en effet son objectif premier, car c'est la seule mesure capable de pérenniser notre cadre de vie.

Mais, depuis les assurances obtenues en mai 1996, nous n'avons pu recueillir aucune précision sur l'état d'avancement du nouveau projet de POS.

C'est pourquoi l'Association s'est manifestée à nouveau à deux reprises dans les derniers mois : par son conseil d'administration le 22 novembre et, après la réponse du 22 décembre de M. le Maire, réponse ressentie comme insatisfaisante, par une lettre du 11 janvier, proposée à tous les adhérents ; cette dernière a reçu une adhésion unanime : elle porte 114 signatures, émanant de 79 foyers.



Republique Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE MEUDON  
Hauts-de-Seine  
*Le Maire*

Meudon, le 22 décembre 1997

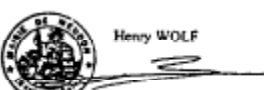
HWC/HC  
684.97

Monsieur le Président,

C'est avec une toute particulière attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 22 novembre dernier dans lequel vous me faites part de vos suggestions concernant votre quartier.

J'ai le plaisir de vous informer que vous serez naturellement invité à donner votre avis, dès que le processus de révision du Plan d'Occupation des Sols sera entamé.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Henry WOLF  
Maire de Meudon

Président de l'Association de Quartier «Le Parc du Val»  
36, avenue du Maréchal Joffre  
92190 MEUDON



Meudon, le 22 novembre 1997

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
6 avenue Le Corbeiller  
92190 MEUDON

Monsieur le Maire,

Lorsque nous vous avons fait part de la création de l'Association "Le Parc du Val pour le protection du cadre de vie", en mai 1996, nous vous avons d'emblée indiqué que nous considérons la réduction du COS comme la seule mesure susceptible de pérenniser notre quartier, ses paysages et son cadre de vie, et nous avons eu le plaisir d'enregistrer la réponse positive que vous avez bien voulu nous faire.

Vous nous écrivez en effet le 30 mai 1996: "Vous me faites part de votre souhait de voir évoluer les règles d'urbanisme concernant votre quartier afin d'en préserver ses qualités, et d'être avec plaisir que l'accès à votre demande. Je d'ores et déjà demandé à mes services de réfléchir à une nouvelle adaptation des COS dans les secteurs pavillonnaires, afin que soient préservés leur caractère ainsi que les ensembles paysagers qui leur appartiennent. Des propositions allant dans ce sens seront soumises au groupe de travail chargé de l'élaboration du POS".

En octobre suivant, nous nous adressions à nouveau à vous pour renouveler notre demande et vous proposer notre collaboration. Enfin, en mars dernier, vous nous faisiez savoir que les études avaient pu avancer sur ce sujet mais que vous nous teniez informés des prochaines échéances fixées.

Le POS sera bientôt en révision depuis deux ans; nous supposons que les études ont maintenant progressé et que l'adoption du nouveau texte par le Conseil municipal, puis l'enquête publique, ne seraient plus tarder. Cependant nous ignorons toujours l'état du projet, en ce qui concerne l'adaptation des COS dans les secteurs pavillonnaires, et l'évolution des règles d'urbanisme de notre quartier, afin d'en préserver ses qualités".

L'Association "Le Parc du Val" compte, comme vous le savez, plus de 70 foyers adhérents, qui s'associent à la présente lettre. Ils attendent de votre part des précisions sur les dispositions ou les concertations dans le nouveau POS.

Nous nous adressons à vous en tant que Maire et Conseiller général, dans la perspective des prochaines élections, dont la protection du cadre de vie est, croyons nous, un élément déterminant.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Conseil d'Administration

Amaud CÉSBRON, 32 rue Henri Barbusse  
Pierre CLOUZEAU, 11 avenue du Maréchal Joffre  
Marius DUPUY 35, rue Henri Barbusse  
Pascal DORIVAL 37, avenue du Maréchal Joffre  
Jacques GRIGAUT, 20 avenue du Maréchal Joffre  
Francis GRACULT, 33 avenue du Maréchal Joffre  
Gilles LAURENT, 19 avenue du Maréchal Joffre  
Jacques LEMCINE, 36 avenue du Maréchal Joffre  
Thérèse MERCIER, 27 avenue du Maréchal Joffre  
Marie-Christine REBOUL, 56 rue de la Belgique  
Joseph SAVILLE, 41 avenue du Maréchal Joffre



Meudon, le 11 janvier 1998

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
6 avenue Le Corbeiller  
92190 MEUDON

Ref.: Lettre du C.A de l'Association, du 22/11/97  
Votre réponse 684.97, du 22/12/97

Monsieur le Maire,

Votre lettre du 22 décembre dernier, qui ne fait aucune allusion aux assurances que vous avez bien voulu nous donner antérieurement sur la préservation du caractère de notre quartier et l'évolution des règles de construction (votre lettre du 30 mai 1996), nous a déçus. Néanmoins, nous avons pris bonne note de votre intention de consulter notre association dans le cadre de la révision du POS, et vous en remercions.

Nous nous associons sans réserve à la lettre que notre conseil d'administration vous a adressée le 22 novembre 1997, et profitons de cette occasion pour vous réaffirmer la très grande importance que nous attachons à la protection d'un quartier pavillonnaire comportant depuis le début du siècle près de 80% d'espaces verts. C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour promouvoir les dispositions réglementaires qui permettront d'assurer la pérennité du tissu de notre quartier, et du cadre de vie qui s'y attache.

Nous vous demandons également que soient prises en considération nos préoccupations concernant les conditions de sécurité/circulation/stationnement dans le quartier, qui ont été communiquées à la Mairie par lettre du 23 octobre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

P.J.: copie de la lettre du 22 novembre 1997  
photo aérienne du quartier  
photo panoramique du quartier

(114 signataires)

LE PARC DU VAL  
Association de quartier pour la Protection du cadre de vie

## Contribuer à l'amélioration du cadre de vie du quartier

En mars 1997, l'Association lançait, dans le *Parceval* n° 2, une enquête destinée à mettre en lumière et à hiérarchiser les souhaits des lecteurs du bulletin, concernant l'amélioration du cadre de vie dans les espaces publics du quartier.

Présentés dans le *Parceval* n° 3, d'octobre dernier, les résultats de l'enquête, (tableau ci-dessous), ont été communiqués à M. le Maire et à M. le Directeur général des Services techniques.

Une première réunion a été organisée, le 27 janvier dernier, à la Mairie. Y participaient, pour la Ville : MM. BEY, maire-adjoint, GODIOZ, directeur général des Services techniques, VILLETTE, directeur de la Voirie et, pour le bureau de l'Association : MM. LEMOINE, DORIVAL et GRIGAUT. Elle s'est déroulée dans une atmosphère de franche collaboration.

Concernant la méthode, il a été convenu :

a) de procéder par allers et retours, la Mairie faisant, en réponse à nos demandes, des propositions d'aménagement que l'Association soumettra aux intéressés dans le but de les valider avant réalisation,

b) de roder la collaboration en commençant par le plus facile (à ce titre, les problèmes de stationnement et la mise en impasse de l'avenue Joffre ont été seulement évoqués).

Sur le fond, ont été discutés les points suivants :

➤ Ralentissement de la vitesse des véhicules : La réglementation de 1994 sur les ralentisseurs ne semble pas permettre d'en installer rue H. Barbusse, alors que cela paraît chose facile avenue Joffre. Rue Abel Vacher, l'engorgement matinal consécutif à la fermeture du Val aurait décru, les automobilistes prenant d'autres itinéraires (à confirmer).

➤ Entrée de l'avenue du Maréchal Joffre  
L'interdiction de stationner du côté impair peut être matérialisée. Concernant la protection des véhicules au débouché, une priorité à droite annoncée pourrait être préférable à un stop, très contraignant.

➤ Sentier des Grimettes : La Ville ayant acquis en 1978 de la SNCF une bande de terrain de 3m sur environ 50 m le long du mur, à partir de la passerelle, l'idée germe d'aménager un chemin réservé aux piétons sur cette longueur.

➤ Divers : Après l'installation par la SNCF de la clôture proche de la passerelle, le mur de pierre du sentier des Grimettes, qui appartient à la Commune, est en réparation. L'Association en prend acte mais elle exprime des réserves sur la facture de la maçonnerie.

Nos partenaires proposent d'augmenter la fréquence du balayage avenue Joffre.

En conclusion, les Services techniques proposent de nous soumettre, courant mars, des propositions concrètes sur les principaux points soulevés au cours de la réunion.

Il serait bon qu'un groupe d'intéressés se constitue dans chaque rue concernée, pour examiner ces propositions et fournir au Bureau les éléments d'appréciation utiles.

Nb de Chiffre répons .signific		RAPPEL DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE de mars 1997
32	2,3	1-Installation de dispositifs de ralentissement adaptés à chaque cas dans la rue Henri Barbusse, l'avenue Joffre, la rue Abel Vacher (mairie, en concertation avec les riverains)
32	2,5	2-Mise en place, à l'entrée de l'avenue du Maréchal Joffre, d'une signalisation permettant d'accroître la sécurité (qui est prioritaire ?) et d'améliorer l'accès des véhicules (mairie)
32	3,3	3-Action concertée en vue d'organiser le stationnement avenue Joffre au bénéfice des résidents
31	3,6	4 Réfection du mur du sentier des Grimettes et entretien des abords de la passerelle (SNCF).-
31	4,1	5- Etude de la possibilité de mettre en impasse, ou quasi-impasse, l'avenue du Maréchal Joffre, et de rendre au sentier des Grimettes son caractère piétonnier
30	4,6	6-Action concertée en vue d'améliorer la propreté des rues du quartier
28	4,8	7-Atténuation, par tous moyens utiles, du bruit des trains (SNCF)

## ENQUÊTE AUPRÈS DE NOS LECTEURS

### Quelle animation pour le quartier ?

En dehors de la Fête des Rois, maintenant solidement implantée, les rencontres amicales de l'Association n'ont pas jusqu'à présent dépassé le stade du vœu pieux. D'où **cette nouvelle enquête, destinée à éclairer vos desiderata sur l'animation du quartier, et à susciter des vocations pour l'organiser.**

*Comme dans l'enquête de mars 1997 sur l'amélioration du cadre de vie,*

*nous vous demandons, après avoir répondu aux 3 questions liminaires du tableau en bas de page, de bien vouloir classer par ordre de priorité les types d'activités du tableau ci-dessous, en inscrivant devant chacun d'eux un numéro d'ordre de 1 (celui que vous préférez) à 4( le moins opportun à votre avis).*

**A vous la parole, maintenant !**

**Le Bureau**

00000000000000000000000000000000

Sans attendre les résultats de cette enquête, nous nous proposons de nous retrouver pour écouter :  
**dimanche 29 mars à 16 h à l'Orangerie du Château**

### **un concert de polyphonies corses**

**donné par le chœur d'hommes de Sartène, sous la direction de Jean-Paul Poletti.**

Ces polyphonies, qui refléussent aujourd'hui, tirent leur origine de la tradition chorale franciscaine des moines sartenais et des chants populaires corses, qui racontent la vie des bergers ou exaltent la nostalgie de l'exil.

*Les places sont vendues au tarif réduit de 80f/personne pour les groupes de plus de 10 personnes ; elles sont gratuites pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés (s'il reste de la place)*

***Nous vous proposons de prendre, pour tous ceux qui le voudront, les places au Centre culturel. Mais les réservations, déjà ouvertes, doivent être faites le plus tôt possible. Que tous ceux qui désirent assister à ce concert veuillent bien, dès réception, nous indiquer le nombre de places qu'ils souhaitent et déposer la somme correspondante au 36 avenue Joffre (chèque au nom de Pascale Lemoine).***

(à découper suivant le pointillé et à retourner à Association Parc du Val, 36 avenue du Mal Joffre 92190 MEUDON)

<b>QUESTIONS</b>		
Souhaitez vous d'autres activités que la Fête des Rois ?	oui	non
Participerez vous régulièrement à celles que vous souhaitez ?	oui	non
Etes vous prêt à prendre en charge leur organisation dans le cadre d'un comité des fêtes ?	oui	non

<b>ACTIVITÉS</b>	n° d'ordre
Sorties de plein air, marches, pique-niques (week-ends de printemps)	
Visites de sites intéressants (type Observatoire) ou d'expositions	
Spectacles, concerts ou conférences	
Diners	
Autres propositions :	

Nom et adresse :

01/03/98

## La Fête des Rois 1998

C'est dans la salle du restaurant du complexe René Leduc, agréablement rénovée et décorée, que nous nous sommes retrouvés fort nombreux, dimanche 11 janvier à 17 h, pour célébrer notre déjà traditionnelle Fête des Rois. L'ambiance était chaleureuse et familiale.

Un tableau, illustré de planches photographiques, permettait à chacun de visualiser les objectifs de l'Association et les démarches entreprises.

Tous semblaient heureux de retrouver voisins et amis, de prendre le temps de se parler, en cette fin d'après-midi, et de faire connaissance avec les nouvelles

familles installées depuis peu dans le quartier.

Beaucoup étaient venus avec leurs enfants, et petits et grands ont pu apprécier un buffet bien garni, non seulement de galettes des Rois, mais aussi des délicieux gâteaux (ils furent très appréciés), que certaines d'entre nous avaient eu la gentillesse de confectionner, donnant ainsi une note plus personnelle et conviviale à la fête.

Jacques Lemoine n'a pas manqué de faire le point des actions en cours et d'appeler les participants à poursuivre leur nécessaire mobilisation.

Pascale Lemoine

F L A S H E S \*\*\*\*\* F L A S H E S \*\*\*\*\* F L A S H E S \*\*\*\*\* F L A S H E S \*\*\*\*\* F L A S H E S

**L'assemblée générale annuelle de l'Association aura lieu samedi 4 avril 1998, à 17h au complexe René Leduc, 10 rue du Père Brottier.**

\*\*\*\*\*

**« The Children's House of Meudon » : une nouvelle école ouvrira, le 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour les tout petits, au 2 de l'avenue du Maréchal Joffre. Créée par Jeanne Darmet, elle accueillera, tous les matins du lundi au vendredi, un petit groupe d'enfants de 2 ans 1/2 à 6 ans, auxquels elle proposera un enseignement actif, suivant la méthode Montessori, dans un environnement totalement bilingue.**

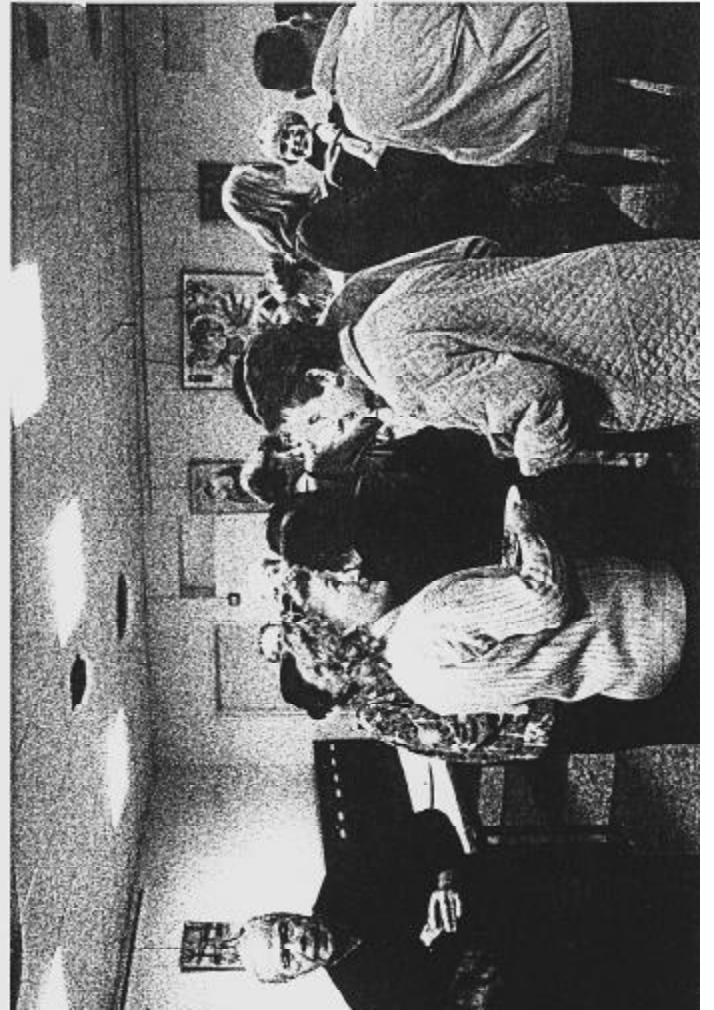
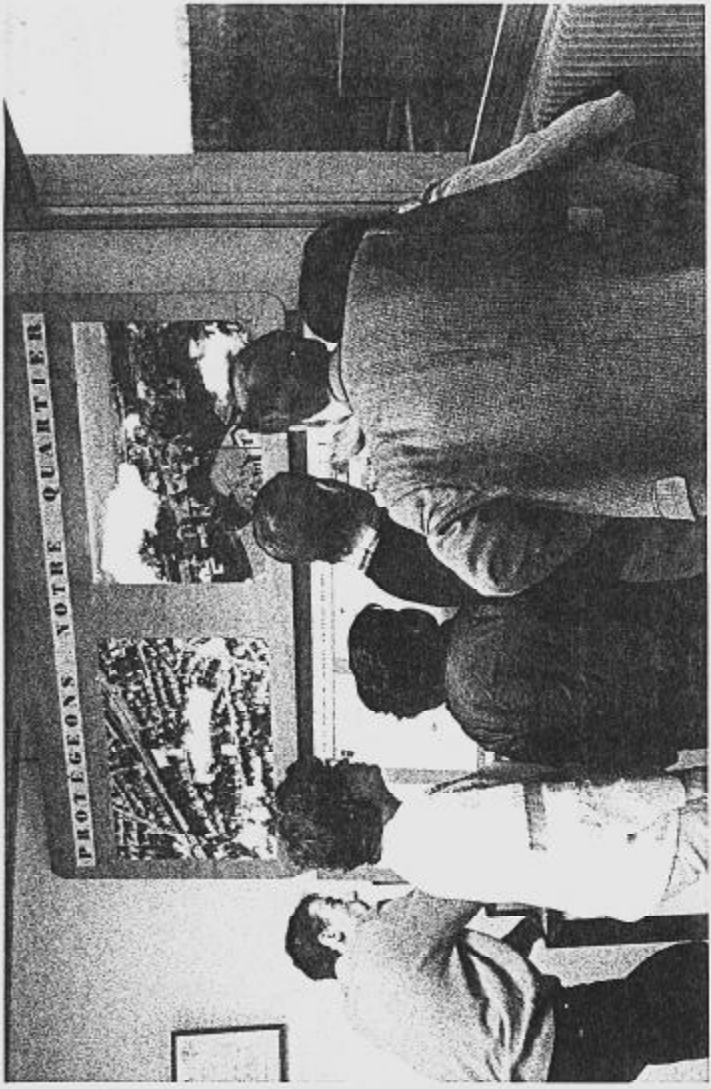
*C'est à l'évidence une raison de plus pour éviter de densifier la construction et la circulation dans l'avenue. Nous espérons que la Mairie en tiendra compte.*

\*\*\*\*\*

**Le 29 novembre dernier, nos voisins, amis et adhérents Bernard Chaix et Odette Chedaille, que tous les habitants de l'avenue du Maréchal Joffre connaissent bien (ils vivent au 29 depuis 36 ans), ont fêté leurs noces d'or, entourés de leur nombreuse famille. M. Marseille, premier maire-adjoint, est venu leur porter l'hommage de la Ville. Toutes nos amicales félicitations, avec nos meilleurs vœux.**

\*\*\*\*\*

**Avez vous visité la Maison de la Nature ? A l'approche du printemps, vous y apprendrez tout des oiseaux, dont les concerts vont bientôt enchanter nos petits matins : expositions, conférences, sorties-découverte du samedi, et week-end portes ouvertes des 21-22 mars prochains.**



# L'avenue du Maréchal Joffre, il y a soixante-dix ans...

Entre 1925 et 1935, Meudon (Seine & Oise) passait à bon droit pour une colonie russe. A vrai dire, sur les quelque vingt mille habitants de cette localité de proche banlieue, il ne devait guère y avoir plus de deux mille Russes ; mais ces Russes ignoraient les indigènes.

Ainsi, la très mémorable avenue de la Gare, vers 1928 débaptisée en avenue du Maréchal Joffre, comptait une cinquantaine de maisons : pavillons avec jardins dont certains abritaient trois ou quatre appartements, et le n°1, la « Grande Maison », était un vaste immeuble moderne, haut de six étages et dominant la passerelle qui enjambait le chemin de fer électrique Versailles RG-Invalides. La grande majorité des habitants de cette avenue étaient des Français. Mais on ne les voyait jamais.(.....)

Car elle avait, cette avenue de la Gare, disaient les gens qui voulaient faire de l'esprit, un trait commun avec la situation des émigrés russes : au sommet de sa côte raide, sommet qui était aussi sa fin, se dressait une pancarte : « *Voie sans issue* ».

Paradoxe : une belle rue, dont le n°1 était un des grands immeubles de Meudon, se terminait sur des voies interdites aux voitures : en face , le petit sentier qui longeait le chemin de fer et menait à la gare ; à gauche , une ruelle fort escarpée et barrée d'un poteau de bois ; à droite, la passerelle à escalier de fonte qui dominait la voie ferrée.(.....)

La chaussée, ni pavée ni goudronnée, était de teinte jaunâtre, tout comme l'étaient les trottoirs défoncés, boueux par temps de pluie, et séparés de la chaussée par des moellons. Tout au long des trottoirs, des grilles s'élevaient sur des murets en meulière ou en pierre blanche, et les jardins étaient pleins de lilas, de seringas et de troènes ; certains possédaient de grands arbres : pommiers ou


marronniers, ou platanes ou sapins ; lierre et vigne vierge grimpaient sur les murs ; les maisons étaient bordées d'hortensias, de rosiers, ou de parterres où poussaient giroflées ou capucines. Là où le muret était haut, les enfants l'escaladaient et, accrochés aux barreaux des grilles, admiraient les fleurs, le gazon et le chemin couvert de gravier, avec l'éternelle nostalgie que l'on éprouve devant les jardins défendus.(.....)

Les enfants se livraient dans la rue à des courses en trottinette, jeu qui n'était pas sans danger car la côte était raide ; des chiens, des chats, parfois des humains traversaient la chaussée sans égards pour les trottineurs, et deux ou trois enfants prétentieux paradaient en bicyclette. Les ballons volaient d'un trottoir à l'autre et atterrisaient souvent dans des jardins : rires, coup de sonnette, pardon Madame, notre balle...Si par malheur la balle tombait dans un jardin d'absents , la récupérer devenait une expédition risquée : enjambement de grilles, exploration de buissons touffus, chute dans un taillis de mûriers(.....)

Les enfants s'arrêtent chez l'épicier russe, face à la Grande Maison, pour acheter du pain, et l'épicier leur donne un bonbon en praline feuilletée nommé « *cou d'écrevisse* ». C'est un monsieur grand et gros, à la moustache noire et au teint grisâtre, et qui n'enlève jamais son chapeau.(...) De grands enfants, dans la rue, disent que M. Aïvaz est peut-être un provocateur ou un espion soviétique. (...) M. Aïvaz est un Arménien plutôt bourru, qui reçoit toujours ses clients avec un air de profond ennui et soupire comme s'ils étaient des importuns à qui, par bonté de cœur, il doit rendre service ...

Extraits de

Zoé OLDENBOURG *La Joie-Souffrance* (Gallimard éd.)

 <p><b>LE PARC DU VAL</b> Association de quartier Protection du cadre de vie</p>	<h2>BULLETIN d'ADHÉSION ou</h2> <h3>de RENOUELEMENT</h3> <p><i>pour un ou plusieurs membres d'une même famille</i></p> <h2>Année 1998</h2>		
M., Mme, Mlle.,	Prénom,	NOM,	Adresse
1/ .....			
2/ .....			
3/ .....			
déclare(nt) adhérer à l'Association "Le Parc du Val" et verse(nt) sa (leur) cotisation annuelle :			
<b>Cotisation simple</b> : 50 f. x.....personnes = .....f <b>Cotisation de soutien</b> (à partir de 100 f.): .....f. x.....personnes = .....f		Chèque à l'ordre de Association Le Parc du Val, à adresser à <b>Marie-Christine REBOUL,</b> <b>56 rue de la Belgique 92190 MEUDON</b>	
(les versements au-delà de la cotisation. donnent lieu à un certificat de déduction fiscale) (pour plus d'information, appeler Jacques. LEMOINE: 01 46 26 35 63)			